

(Copie du dossier remis au Comité Balladur en janvier 2009)

***Simplifier la carte régionale du N-O français
en réunifiant la Bretagne***

***A l'intention de Monsieur Edouard Balladur
Président du Comité pour la réforme
des collectivités territoriales***

Nantes le 7 janvier 2009

Monsieur Edouard Balladur
Président du Comité pour la réforme
des collectivités territoriales

Monsieur le Président,

Parmi les objectifs fixés par le Président de la République au Comité que vous présidez, nous en avons retenu trois qui nous semblent concerner l'objectif de notre association:

- simplifier les structures des collectivités locales
- augmenter la taille de nos régions qui sont confrontées aux régions européennes
- diversité des solutions selon les territoires.

Nous y découvrons une convergence avec notre seul objectif, la réunification administrative d'une Bretagne désarticulée par un découpage arbitraire car passant outre à l'avis exprimé en 1972 par nos cinq Conseils Généraux qui tous avaient demandé de vivre dans une même région nommée Bretagne.

Depuis lors nous n'avons cessé de chercher une solution respectueuse des territoires et de leurs habitants. Nos études ont débouché sur le constat qu'il fallait travailler à l'échelle du nord-ouest pour régler le problème de l'impact de la réunification de la Bretagne sur les départements limitrophes.

Le document de quatre pages inclus dans ce dossier, intitulé « *Comment simplifier la carte régionale du N-O de la France* » expose notre proposition de réduire le nombre de régions de six à quatre, ce qui cadre parfaitement avec le propos présidentiel.

Notre document montre que la réunification de la Bretagne, qui répond au souhait de sa population, est également une opportunité exceptionnelle pour construire quatre grandes régions plus homogènes culturellement et économiquement et dotées d'une image porteuse bien utile dans la compétition internationale.

Nous espérons que les travaux de notre association seront pris en considération. Nous avons donc l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, d'être entendu par votre Comité.

En vous remerciant de votre bienveillante attention à notre démarche, nous vous prions, Monsieur le Président, de croire en notre haute considération et en nos sentiments républicains.

Jean-Yves BOURRIAU
Président de Bretagne Réunie
Adresse personnelle : 4 rue de la Corniche,
BP 51, 44880 Sautron
Téléphone : 09 779 299 30 et 02 51 78 83 12

Dans le présent dossier est incluse une présentation
de l'association *Bretagne Réunie*

LISTE DES DOCUMENTS

- Comment simplifier la carte régionale du nord-ouest de la France (**DOC PDF A**)
- Réunification de la Bretagne : les enjeux économiques
- Document diffusé par « Produit en Bretagne » (**PDF produit en Bretagne**)
- Les vœux du Conseil Général de Loire-Atlantique et du Conseil Régional de Bretagne sur la réunification
- Tableau des enquêtes d'opinion en Bretagne sur la réunification
- Lettre au Président de la République adressée par la Coordination des juristes de Bretagne et des Institutions et Associations bretonnes, dont Bretagne Réunie (**PDF lettre juristes page1 et PDF lettre juristes page2**)
- Bretagne Réunie : profil d'une association

REUNIFICATION DE LA BRETAGNE : ENJEUX ECONOMIQUES

1 Domaines stratégiques et atouts de la Bretagne(5 départements)

- 1- **La mer** : atout principal : une position géographique exceptionnelle
- 2- **l'agro-alimentaire** : atouts : un savoir faire de haut niveau tant en agriculture qu'en industrie, un climat et un environnement naturel très favorables.
- 3- **les Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication (NTIC)**. Atouts : un rôle pionnier en télécommunications et des compétences maintenues au haut niveau dans les nouvelles technologies Images et Réseaux, des écoles d'ingénieurs de premier plan.
- 4- **les biotechnologies** : atouts : un champ remarquable de recherche et développement dans les végétaux et le domaine maritime (secteur halieutique et algues)
- 5- **la construction automobile, navale et aéronautique**. Atouts : une expérience et une haute technicité des hommes.
- 6- **la lisibilité de la Bretagne à l'international**
- 7- **le sentiment identitaire très fort de la Bretagne**, fondement d'une relation étroite entre **Economie et Culture** et d'une économie de réseaux très développée.
- 8- l'existence d'une **diaspora bretonne très importante** et très active

2 La Bretagne est-elle en mesure de tirer tout le parti de ses atouts ?

La réponse est clairement : **NON** du fait de la séparation de la Loire Atlantique des autres départements bretons qui s'ajoute à l'insuffisance des ressources financières des régions françaises.

La mer

Aujourd'hui la dynamique d'une **grande région maritime de Nantes à St Malo**, qui fait gravement défaut à la France, **est largement cassée** :

Exemples d'occasions manquées et de perte d'efficacité liées à la situation actuelle:

- l'agence européenne de sécurité maritime qui a échappé à Nantes malgré sa position maritime, faute d'un appui résolu et commun de la Bretagne administrative et de la Loire Atlantique.
- le projet d'autoroute de la mer Montoir de Bretagne –Bilbao qui n'avance pas, en raison, notamment, de l'absence d'un appui clair de la Bretagne administrative au projet .
- **le pôle de compétitivité Mer, affecté à la Bretagne administrative, écarte la Loire Atlantique. Il s'ensuit une très grosse perte de potentiel pouvant venir de ce département.**
- les problèmes de la pêche pour lesquels une approche coordonnée est plus difficile.

La réunification de la Bretagne renforcerait son ouverture sur le Monde.

A une époque où le commerce maritime assure 85% des échanges de marchandises le **terminal de Montoir de Bretagne**, en Loire Atlantique, qui constitue le poumon maritime de la Bretagne serait encore **mieux soutenu** dans sa volonté de développement dans une Bretagne unifiée.

Plus globalement on observe d'un côté une Bretagne administrative composée de quatre départements, **tous concernés par la mer** mais dépourvus d'un port de commerce d'envergure et de l'autre, la **Loire Atlantique, très concernée par la mer mais située dans une région globalement peu impliquée dans ce domaine** (hormis la Vendée) et dont un département, la Sarthe, utilise les ports de la Basse-Seine.

Une Bretagne réunie supprimerait (ou au minimum atténuerait) toutes les faiblesses citées précédemment. **Le pôle de compétitivité Mer prendrait une autre dimension.**

L'agro-alimentaire

-Le pôle de compétitivité agroalimentaire a été affecté par l'Etat à la Bretagne administrative. Valorial a donc été mis en place à cet effet. Dans le même temps un autre pôle ayant ce même objectif intitulé West

s'est créé à Nantes. Ce pôle regroupe aussi plusieurs entreprises de la Bretagne administrative. Il est clair que **cette dualité est contre productive** même si des relations se sont établies entre les 2 pôles. Les enjeux de la Bretagne administrative et de la Loire Atlantique sont évidemment les mêmes et là aussi une Bretagne réunifiée donnerait plus de force et de moyens à ce pôle.

NTIC

-Le **pôle de compétitivité « image et réseaux » affecté à la Bretagne administrative écarte également la Loire Atlantique**. Il en résulte également une perte de potentiel évidente malgré quelques liaisons qui ont été établies avec des entreprises de Loire Atlantique et de Mayenne.

-la région Pays de Loire (et donc la Loire Atlantique) est sortie de la MEITO (Maison de l'Electronique, de l'Informatique et de la Télématique de l'Ouest) dont l'efficacité est pourtant très appréciée des entreprises adhérentes. Aujourd'hui **les responsables de la MEITO souhaiteraient renouer des contacts avec les entreprises de Loire Atlantique**. Le problème serait immédiatement résolu dans une Bretagne réunifiée.

Biotechnologies

L'essai de coordination des centres de recherches entre la Bretagne administrative et la Loire Atlantique n'est pas très concluant. même si le Génopole Ouest contribue à un certain rapprochement.

Un manque cruel de projet coordonné entre **la Bretagne à quatre départements et la Loire-Atlantique nous fait perdre une compétitivité internationale**. Cela est particulièrement illustré à propos des **biotechnologies marines concernant les micro-algues**. Les micro-algues présentent un potentiel phénoménal (médicaments, pétrole, agro-alimentaire, dépollution...etc) et une expertise, parmi les meilleures au monde existe sur Nantes (Ifremer). Par contre l'essentiel des professionnels qui pourraient exploiter ce potentiel scientifique encore relativement vierge sont en Bretagne administrative. Le manque de coordination entre ces deux entités complémentaires mais aussi de projet structuré porté par une région unique va faire perdre à la France la possibilité d'être leader dans un domaine très nouveau avec un développement économique à haute valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Bretagne à 5 départements est l'une des rares régions à présenter sur son territoire à la fois des Universités de qualité, des unités de recherche Inserm, Cnrs, Inra mais aussi des structures Ifremer et une école vétérinaire, cela sur un territoire qui a une performance économique forte sur la mer et sur l'agriculture. Là encore, **les potentiels économiques et scientifiques présents doivent être coordonnés et orientés par une région forte et cohérente**. Actuellement, **la scission administrative rompt tout dynamisme** permettant cette logique car chaque région administrative (Bretagne et Pays de Loire) structure ses propres projets sans grande concertation avec sa voisine, voire même plutôt en concurrence comme dans le projet micro-algues .

Enfin, il faut savoir qu'environ 85% des publications scientifiques publiées dans l'ensemble Pays de Loire + Bretagne sont concentrés sur les 3 universités de Nantes, Rennes et Brest.... La Bretagne a donc les moyens internes à ses propres ambitions. Nous restons persuadés que l'esprit particulier qui existe en Bretagne où les chefs d'entreprises sont très avides d'innovation et particulièrement réactifs, devrait permettre à **une Bretagne unifiée d'être l'un des pôles majeurs de la biotechnologie en France**. Les enjeux sont très importants pour ce territoire dont l'agriculture si performante a besoin d'un deuxième souffle, dont les ressources marines se raréfient et dont les problèmes écologiques (nitrates, marées noires...) nécessitent une réponse appropriée.

Construction automobile, navale et aéronautique

Les pôles d'activité sont bien établis et la sous-traitance passe au-delà des frontières administratives mais les pôles de compétitivité correspondants : « automobile » et « matériaux composites » gagneraient sûrement une plus grande fluidité et efficacité dans une région unique.

Energie

La Bretagne « électrique » et « gazière » comprend évidemment la Loire Atlantique. **Parler de la sécurité de l'alimentation de la Bretagne en électricité et en gaz naturel en occultant la Loire Atlantique n'a aucun sens.** En particulier la Centrale de Cordemais et la ligne 400 000 volts Cordemais-La Martyre(près de Brest) et le terminal gazier de Montoir de Bretagne impactent directement l'alimentation et la sécurité de l'ensemble de la Bretagne. Les énergies renouvelables dont les éoliennes, les expériences d'énergie marine (hydroliennes) à Paimpol, à Bénodet et au Croisic, le projet d'exploitation des algues pour produire de l'énergie à Saint-Nazaire, gagneraient à être bien coordonnées et intégrées dans un plan global énergie à l'échelle régionale qui convient : la Bretagne réunifiée.

Tourisme

-Le département de **Loire Atlantique a fait le choix de s'appuyer sur l'image « Bretagne »** dans sa promotion. Il est vrai qu'il constitue, par son patrimoine (Château du Duc de Bretagne rénové, Musée Dobrée , châteaux de Clisson et d'Ancenis, ville de Guérande, Saint-Nazaire ...) une excellente porte d'entrée pour l'ensemble de la Bretagne.

-Le **projet de classement** de Nantes-St-Nazaire-Estuaire de la Loire au titre de patrimoine de l'humanité de l'UNESCO aurait évidemment **de meilleures chances d'aboutir si Nantes et Saint-Nazaire s'appuyaient clairement sur leur histoire, leur véritable identité et leur patrimoine bretons.**

Réseaux et institutions

On sait qu'une économie est d'autant plus forte qu'elle s'appuie sur des réseaux. Ceux des associations régionales intègrent généralement l'ensemble de la Bretagne ; c'est le cas de l'Institut de Locarn, de Bretagne Prospective, du Club des 30, de la Diaspora Economique Bretonne, du Conseil Culturel, de l'Institut Culturel, de la Fest- Yves En **revanche les organismes de caractère national et institutionnel s'en tiennent aux découpages administratifs**; c'est le cas des organismes professionnels et syndicaux (CRCI, MEDEF, CJD, Chambres professionnelles, organismes d'Etat....).

Il en résulte une **perte importante d'échanges** entre la Loire Atlantique et les autres départements bretons. Une Bretagne réunifiée mettrait fin à cette discordance pénalisante.

Economie et culture

Ces **2 domaines se renforcent mutuellement**, particulièrement dans notre région où la dimension culturelle et identitaire est très forte.

L'association Produit en Bretagne (voir le document annexé), le réseau Diaspora Economique Bretonne, l'Institut de Locarn, Bretagne Prospective notamment, s'appuient sur cette relation. Malheureusement pour la Loire Atlantique, et malgré de bonnes avancées, l'ambiguïté subsiste et vient troubler les partenaires potentiels qui ne comprennent pas bien le positionnement de la Loire Atlantique, notamment à l'international.

Tous les territoires européens qui réussissent actuellement ont dans l'alchimie expliquant leur succès l'ingrédient d'une forte identité : Flandres, Catalogne, Pays Basque, Bavière, Ecosse... La Bretagne a cette caractéristique et la Loire Atlantique a tout à gagner en tirant parti de cette image.

Diaspora Economique Bretonne

La **diaspora bretonne, de loin la plus importante de France**, constitue une force économique pour la région. Les réseaux tels que la DEB (Diaspora Economique Bretonne) et BZH Network sont très actifs. La Loire Atlantique tire aussi bénéfice de ces réseaux diasporiques bretons malgré quelques difficultés de communication liées à son appartenance régionale administrative « contre nature ».

La lisibilité de la région

Ce paramètre est évidemment très important. Il influe directement sur la notoriété de la région et sa reconnaissance internationale.

La **Bretagne est remarquablement placée sur ce plan**, ce qui n'est pas le cas des Pays de Loire qui ne fait qu'ajouter de l'ambiguïté et de la confusion par rapport aux véritables pays de la Loire qui constituent le Val de Loire (Orléans – Blois – Tours – Angers).

Cette lisibilité implique une appellation prioritaire « *Bretagne* » pour notre région.

Coopération inter- régionale

On pouvait penser pallier les multiples faiblesses constatées par une bonne coopération inter-régionale. A l'évidence les **nombreuses tentatives se sont révélées peu efficaces, par manque de réactivité et de motivation, occasionnant des blocages fréquents, voire même des compétitions stériles**. Il manque toujours un management régional unique et dynamique.

Les infrastructures

La partition de la Bretagne explique en partie l'absence d'amélioration de la liaison ferroviaire archaïque entre Rennes et Nantes. Elle est largement responsable du retard pris pour réaliser la voie rapide Nantes-Rennes qui a été le dernier tronçon du Plan routier breton à être mis en place (1991) alors qu'il s'agit d'un maillon d'un axe européen reliant la Grande Bretagne à l'Espagne !

Le tracé de la future ligne TGV n'a pas fait l'objet d'une concertation et privilégie Rennes au détriment de Nantes. Il ne prend pas en compte la desserte du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes ni l'urgence de créer une liaison ferroviaire rapide Rennes-Nantes.

La partition a renforcé la rivalité entre Rennes et Nantes

Devenues chacune capitale de région, elles ont eu tendance à renforcer les effets de la coupure administrative plutôt que de les limiter en établissant une vraie coordination. Le retard dans la modernisation de leurs liaisons par le rail et la route s'explique mieux si on connaît les craintes de chacune des deux villes de s'ouvrir à la concurrence des services de l'autre.

La réunification administrative favoriserait la coopération de deux villes qui sont bien plus complémentaires que concurrentes et qui, parce qu'elles ne sont distantes que de 100 km, peuvent former **une métropole bi-polaire** offrant une gamme de services de haut niveau pour la Bretagne et les départements voisins. Ce couplage les renforcerait dans un jeu gagnant-gagnant. C'est la condition sine qua non pour doter la Bretagne et l'Ouest d'une métropole de dimension européenne qui fonctionnera en réseau avec Brest, Saint-Nazaire, Quimper, Lorient, Vannes, Saint-Malo et Saint-Brieuc.

Le développement durable : une logique qui appelle la réunification

Il oblige à juger nos pratiques journalières, notre organisation sociale et économique, nos projets d'avenir, à l'aune de leur compatibilité sur le long terme avec les possibilités de la planète Terre. La région est la meilleure échelle pour élaborer une stratégie et coordonner les actions sur le terrain.

Quelle région? Puisque d'évidence la péninsule bretonne forme une unité naturelle et humaine, c'est le cadre géographique qui s'impose pour la réflexion et l'action et ce cadre correspond à la Bretagne dans ses dimensions millénaires, avec ses cinq départements dont la Loire-Atlantique.

CONCLUSION

La Bretagne réunifiée, par son dynamisme maritime retrouvé et les impulsions nouvelles données à ses autres secteurs stratégiques, constituerait un pôle de développement puissant dont la France a besoin dans sa partie ouest

Motion en faveur de la réunification administrative de la Bretagne et d'une intensification des partenariats avec le Conseil général de Loire-Atlantique

Le Conseil Régional de Bretagne, s'appuyant sur :

1) La résolution relative au processus de réunification administrative de la Bretagne adoptée à l'unanimité lors de la session du 7 et 8 octobre 2004 qui stipulait :

Le Conseil Régional,

Rappelant ses voeux antérieurs en faveur de la réunification administrative de la Bretagne, en particulier le voeu du 2 juillet 2001,

Considérant le voeu adopté par le Conseil général de la Loire-Atlantique le 22 juin 2001,

Considérant l'article L 4122-1 du Code Général des collectivités territoriales : « les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés. La modification des limites territoriales des régions peut être demandée par les conseils régionaux et les conseils généraux intéressés. »

Considérant l'article 72-1 de la Constitution de la République Française : « Lorsqu'il est envisagé de créer une collectivité territoriale dotée d'un statut particulier ou de modifier son organisation, il peut être décidé par la loi de consulter les électeurs inscrits dans le ressort des collectivités intéressées. La modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi. »

- 1) Réitère son adhésion à l'idée de la réunification administrative de la Bretagne,
- 2) Propose au Conseil général de la Loire-Atlantique d'engager sans attendre un processus de coopération dans les domaines de compétence obligatoires et facultatifs des deux collectivités,
- 3) Propose au Conseil régional des Pays de la Loire d'engager immédiatement une réflexion commune sur l'organisation territoriale qui serait ainsi créée comme sur les modalités de renforcement des coopérations interrégionales.
- 4) Propose au Conseil général de la Loire-Atlantique d'engager conjointement les démarches nécessaires auprès du Gouvernement et du Parlement, après consultation du Conseil régional des Pays de la Loire, pour obtenir l'organisation dans le département de la Loire-Atlantique d'une part, sur le territoire de la Région Bretagne d'autre part, d'une consultation populaire en vertu de l'article 72-1 de la Constitution,
- 5) Propose au Conseil général de la Loire-Atlantique de créer un groupe de travail mixte sur la réunification administrative de la Bretagne et le renforcement des coopérations,
- 6) Décide d'adresser la présente résolution au Président de la République, au premier ministre, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée nationale, au Président du Conseil régional des Pays de la Loire et au Président du Conseil général de la Loire-Atlantique.

2) la motion adoptée à l'unanimité lors de la session du 23 et 24 octobre 2008 qui stipulait :

Rappelant que la manifestation du 20 septembre 2008 à Nantes, en rassemblant quelques 10 000 personnes, a démontré l'importance et la persistance du mouvement populaire en faveur de la réunification administrative de la Bretagne qui s'est exprimé depuis 1985 dans de nombreuses enquêtes d'opinion réalisées en Loire-Atlantique.

Rappelant les voeux et motions du Conseil général de Loire-Atlantique et du Conseil régional de Bretagne, en particulier le voeu du Conseil général de Loire-Atlantique du 22 juin 2001 et la motion du Conseil régional de Bretagne du 8 octobre 2004.

Rappelant que, depuis 2003, l'article 72-1 de la Constitution donne au Gouvernement ainsi qu'au Parlement la faculté d'initier une consultation de la population à l'échelon d'un département ou d'une région.

Considérant les récentes déclarations du Président de la République et du Gouvernement en faveur d'une réforme de la carte des collectivités territoriales en 2009, laquelle pourrait permettre notamment la réunification administrative de la Normandie.

le Conseil régional de Bretagne, réuni en séance plénière les 23 et 24 octobre 2008,

conformément au vœu déposé en 2004, demande à la commission dite Balladur, nommée par le Gouvernement, dans le cadre de la réflexion sur la réforme des collectivités territoriales, de prendre en compte la question de la réunification administrative de la Bretagne.

2) L'article 72.1 de la constitution de la République française qui stipule depuis la révision de 2003 que « la modification des limites des collectivités territoriales peut donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi »

Et considérant :

- La nécessité de dissocier la question des territoires dont il faut interroger les citoyens sur la question de la réunification administrative de la Bretagne (Loire Atlantique et région Bretagne actuelle), de celle des autres collectivités concernées par la mise en place de cette réunification.

Le conseil régional de Bretagne décide :

- la mise en place d'un groupe de travail interne à la Région Bretagne, pouvant faire appel à des expertises extérieures, afin de réfléchir et de faire des propositions sur ce que pourrait être la nouvelle architecture de la Bretagne dans le cadre de la réforme des administrations locales.

- D'inviter le gouvernement à prendre toutes les initiatives nécessaires pour organiser le débat et les consultations populaires nécessaires.

- De suggérer, d'ores et déjà, d'ouvrir les instances de concertation au Conseil Général de Loire Atlantique (44) et d'associer pleinement les régions du Grand Ouest à une réflexion sur une réorganisation plus globale des régions ouest du territoire national.

Adopté à l'unanimité.

**VOEU POUR LA RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE
DE L'IDENTITÉ BRETONNE EN LOIRE-ATLANTIQUE**

LE CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE:

- 1) Rappelle que les limites territoriales actuelles des Régions sont issues d'une décision non démocratique de 1941 organisant un découpage administratif du territoire; qu'elles ont été maintenues malgré l'avis contraire du Conseil général de Loire-Atlantique lors de la création des Etablissements Publics Régionaux en 1972, et reconduites, sans nouvelle consultation, dans la loi de 1982 instituant la Région en Collectivité Territoriale de plein exercice "librement administrée par des Conseils élus au suffrage universel direct".
- 2) Constate que le fort sentiment d'appartenance des habitants de Loire-Atlantique à la Bretagne historique est une réalité.
- 3) Considère que dans notre République il est dangereux que les Pouvoirs Publics restent indéfiniment sourds, indifférents ou en décalage avec les aspirations des citoyens, au risque d'encourager d'infimes minorités.
- 4) Souhaite qu'une nouvelle étape de la décentralisation permette de faire émerger des territoires pertinents et dynamiques, de clarifier et d'étendre les compétences des différentes Collectivités Territoriales, facilitant ainsi, dans une démocratie plus proche et plus quotidienne, la participation des citoyens à l'action publique.
- 5) Affirme que dans le contexte international des prochaines décennies, de nombreux éléments plaident en faveur d'une stratégie de développement économique forte, définie au sein d'une Bretagne élargie: filières agro-alimentaires, biotechnologies, nouvelles technologies de l'information et de la communication, plate-forme aéroportuaire commune, avenir du transport maritime et des ports, visibilité et attractivité internationale d'un territoire à forte identité.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE, REUNI LE 22 JUIN 2001:

- Décide la création d'une commission "ad hoc" chargée de consulter, d'écouter, d'interroger, d'approcher tous les problèmes qui pourraient se poser, qu'ils soient économiques, politiques, nationaux, universitaires et de façon générale d'aménagement du territoire.
Cette commission sera chargée - en relation avec le gouvernement - de préparer une éventuelle consultation destinée aux habitants de la Loire Atlantique voire des Pays de la Loire.
- Demande au Gouvernement d'organiser le débat public et les consultations nécessaires, puis d'initier le processus législatif permettant de réunir les cinq Départements bretons, associés aux Départements voisins qui le souhaiteraient, dans une grande Région.
- Souhaite que le Gouvernement accompagne ce processus d'une incitation à la création d'ententes interrégionales, telles que prévues par la loi de 1992 sur l'Administration Territoriale de la République et qui seraient compétentes pour traiter avec l'Etat des projets communs d'aménagement du territoire à travers des Contrats de Plan et des Schémas de services collectifs.

Voeu adopté par 46 voix pour, 1 contre, 3 abstentions

**ENQUÊTES D'OPINION
SUR LA RÉUNIFICATION DE LA BRETAGNE**

1998-2006 Quatre enquêtes concernant la Loire-Atlantique seule

Question: *“Etes-vous pour le rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne?”*

Sondage SOFRES commandé en **avril 1998** par *Le Pèlerin-Magazine* **OUI 62 %**

Sondage TMO commandé en **mars 99** par *Ouest-France* **OUI 68 %**

Sondage IFOP commandé en **juin 2001** par *Ouest-France* **OUI 75 %**

Sondage IFOP en **juin 2006** pour le Conseil général de Loire-Atlantique **OUI 67 %**

2000-2003 Deux enquêtes sur les cinq départements bretons (même question)

Sondage CSA en **septembre 2000** pour *Presse-Océan* et *Le Télégramme*: **OUI 65 %**
63 % en région “Bretagne” (Côtes-d’Armor 60%, Finistère 70%, Ille-et-Vilaine 60%, Morbihan 58%)
71 % en Loire-Atlantique

Sondage IPSOS pour *Bretagne Magazine* **mai 2003**: **OUI 71%**
72% en région “Bretagne” et **69% en Loire Atlantique**

2001-2002 Deux enquêtes en région « Bretagne »

Sondage Institut Efficienc 3 (*Ouest-France* **23 nov 2001**) pour le Conseil de recherche économique et sociale du Royaume-Uni *“Rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne?”* **OUI 63 %**

Sondage IFOP pour *Dimanche Ouest-France* (**3 nov 2002**). *“redécouper les régions, par exemple regrouper la Loire-Atlantique et l’actuelle Bretagne”* **OUI 67 %**

2002 Une enquête en "Pays de la Loire"

Sondage IFOP pour *Dimanche Ouest-France* (**13 oct 2002**).

Question : *“redécouper les régions, par exemple regrouper la Loire Atlantique et l’actuelle « Bretagne » ”*

Réponse : **OUI 56 %**

(Loire-Atlantique 71%, Sarthe 60%, Maine-et-Loire 45%, Vendée 44%, Mayenne 40%)

PROFIL D'UNE ASSOCIATION

Mission : coordonner la lutte contre la partition de la Bretagne

En 1972 les cinq Conseils Généraux de Bretagne, consultés par le gouvernement, se prononcèrent pour une Bretagne dans sa dimension historique et 3 sur 5 pour y admettre la Mayenne . Peine perdue : la transformation des régions de programme en établissements publics entérina la partition de la Bretagne et dès lors commençait une protestation populaire qui ne s'est jamais éteinte. Le Comité pour l'unité de la Bretagne (CUAB) devint Bretagne Réunie qui perpétue un combat de 35 ans contre la mutilation d'une grande région historique, fait sans équivalent dans les processus de décentralisation régionale en Europe.

Une grande association

Bretagne Réunie compte plus de 800 adhérents directs et environ 45 000 adhérents via les puissantes fédérations culturelles membres de Bretagne Réunie.

Elle publie une revue trimestrielle « *Le Courrier de l'Unité* », possède un site Internet www.bretagne-reunie.org, crée des documents, organise des manifestations avec le concours des fédérations culturelles. La dernière, le 20 septembre 2008, a rassemblé 10 000 personnes dans les rues de Nantes.

Un seul objectif : la réunification

Aujourd'hui comme hier, Bretagne Réunie est au service exclusif de la cause de la réunification , dans le strict respect de la légalité républicaine.

A chaque élection elle contacte les candidats pour obtenir leur engagement à défendre cette cause. Depuis les dernières élections législatives, 17 députés bretons signataires siègent à l'Assemblée Nationale.

Une indépendance politique totale

Bretagne Réunie agit au nom de ses adhérents directs ou indirects, mais en plus se veut le porte-parole de la majorité des deux tiers de la population favorable à la réunification. Il est évident que les partisans de la réunification sont de toutes tendances politiques et ce fait contraint Bretagne Réunie à une stricte neutralité politique.

Bretagne Réunie ne se réclame d'aucune idéologie partisane et s'adresse aux élus de Droite ou de Gauche sans faire de distinction. Nous ne jugeons les acteurs politiques que sur le critère de leur action ou absence d'action par rapport à la réunification.

Elle mène son combat sans violence contre les personnes ou les biens et elle n'a jamais été l'objet d'un procès.

Une indépendance financière complète

Bretagne Réunie ne reçoit ni ne sollicite aucune subvention et ne compte que sur les cotisations de ses adhérents. Elle n'a pas recours à des emplois jeunes ou aidés, ni à des salariés, ce qui signifie que toutes les tâches de la gestion et de l'action revendicative sont effectuées par des militants bénévoles.

Dans ces conditions aucune pression ne peut s'exercer sur Bretagne Réunie qui dispose ainsi d'une entière liberté d'expression et d'une autonomie de décision par rapport aux partis politiques.

Les élus font confiance à Bretagne Réunie

La Charte des élus pour la réunification, proposée par Bretagne Réunie, a été signée par plus de 4 200 élus et a permis à l'association d'être reçue au ministère de l'Intérieur par Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales, le 19 mars 2003. Elle a été reçue également au palais de l'Elysée le 21 janvier 2009 par Franck Louvrier, responsable de la communication du Président de la République.

Bretagne Réunie a joué un rôle important pour amener le Conseil Général de Loire-Atlantique (en 2001) et le Conseil Régional de Bretagne (en 2004 et 2008) à voter des vœux favorables à la réunification.

Direction actuelle

Président : Jean-Yves Bourriau, cadre d'entreprise nantais (ER)

Vice-président : Pierre-Yves Le Rhun, géographe universitaire nantais (ER)